

COMPTE-RENDU : consultation écrite du 30 octobre 2025 au 08 novembre 2025

Comité d'opportunité du GAL Sud Gironde 14 octobre 2025 à Semens (33).

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 du règlement intérieur du GAL : « modalités de réunion » et en raison de l'absence de double quorum lors du comité du 14 octobre, une procédure de consultation écrite est engagée. Les membres disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de réception de ladite consultation pour se prononcer. À l'issue de ce délai, l'absence de réponse vaudra acceptation des propositions soumises.

Ordre du jour

Accueil, introduction, vérification des modalités

1. Proposition d'outils et de solutions pour améliorer le pilotage de la maquette budgétaire

- Vote des transferts d'enveloppe
- Motion de soutien au programme LEADER pour la programmation 2028-2034

2. Présentation à l'opportunité de 3 projets candidats :

- Renaturation du parc des écoles – Commune de Preignac (FA3)
- Destination : Sauternes place forte du baroque – Les fils du Tonaire (FA3)
- SSACIETE 2 : sécurité sociale de l'alimentation – Acclimat'aktion (FA5)

2. Points divers et calendrier prévisionnel

Liste de présence

NOM Prénom	Structure représentée	Qualité	Collège	T/S	Voix délib	14/10/2025
CORRIOLS Philippe	Cdc Réolais en Sud Gironde	Président du GAL Maire à la Mairie de Marais	Public	Titulaire	1	Présent
MOUTIER Philippe	Cdc Réolais en Sud Gironde	Maire de Gironde-sur-Dropt	Public	Suppléant		Absent
MARTY Bruno	Cdc Réolais en Sud Gironde	Maire de La Réole	Public	Titulaire	1	Excusé
CAMON-GOLYA Philippe	Cdc Réolais en Sud Gironde	Maire de Auros	Public	Suppléant	1	Présent
CLAVIER Dominique	Cdc Convergence Garonne	Maire de Pujol sur Ciron	Public	Titulaire		Absent
JOINEAU Vincent	Cdc Convergence Garonne	Maire de Rions	Public	Suppléant	1	Absent
MATEILLE Bernard	Cdc Convergence Garonne	Maire de Podensac	Public	Titulaire		Excusé
DREAU Bernard	Cdc Convergence Garonne	Adjoint à la Mairie de Cadillac sur Garonne	Public	Suppléant	1	Absent
LAULAN Didier	Cdc Sud Gironde	Maire de Castets et Castillon	Public	Titulaire		Présent
GERBEAU Cédric	Cdc Sud Gironde	Maire de Saint-Macaire	Public	Suppléant	1	Absent
BERNADET Alain	Cdc Sud Gironde	Maire de St Maixant	Public	Suppléant		Excusé
LATAPY Christopher	Cdc Sud Gironde	Maire de St Loubert	Public	Suppléant	1	Présent
BARREYRE Danielle	Cdc Bazadais	Adjointe Mairie de Bazas	Public	Titulaire		Excusé
VIGNE Nicole	Cdc Bazadais	Maire de Masseilles	Public	Suppléant	1	Absent
FRANCELIN Martine	Cdc Bazadais	Maire de Lados	Public	Titulaire		Excusé
DUPIOL-TACH Françoise	Cdc Bazadais	Maire de Grignols	Public	Suppléant	1	Absent
GILLE Hervé	Conseil Départemental	Conseiller départemental	Public	Titulaire		Excusé
DEXPERT Isabelle	Conseil Départemental	Conseillère départementale	Public	Suppléante	1	Absent
VAILLIER Raymond	Office de Tourisme Entre-Deux-Mers	Président	Prive / tourisme & patrimoine	Titulaire	1	Présent
DUSSILLOLS Francis	Office de Tourisme Entre-Deux-Mers	Vice-Président	Prive / tourisme & patrimoine	Suppléant		Présent
DE SABRAN PONTEVES Louis	Château royal de Cazeneuve	Propriétaire exploitant	Prive / tourisme & patrimoine	Titulaire		Excusé
PERROMAT Xavier	Château de Cérons	Propriétaire exploitante	Prive / tourisme & patrimoine	Suppléant	1	Présent
DEHEAULME Isabelle	SIPHEM	Directrice	Prive / tourisme & patrimoine	Titulaire		Excusé
ROES Michaël	Toopi Organics	Fondateur	Prive / Agriculture & environnement	Suppléant	1	Absent
MONIER Alice	L'Auringleta	Présidente	Prive / Agriculture & environnement	Titulaire		Présent
PLANTY Xavier	Association Carbouey	Fondateur	Prive / Agriculture & environnement	Suppléant	1	Excusé
BENTEJAC Kévin	GE APA Santé nutrition	Membre	Prive / Santé	Titulaire		Absent
HEBERT Corinne	Citoyenne	S/0	Prive / Santé	Suppléant	1	Excusé
SEQUIER Patrick	Mission Locale Sud Gironde	Directeur	Prive / Santé	Titulaire		Excusé
PICHEVIN Bernard	Citoyen/Société civile	Résident au Nizan en CDC Sud Gironde	Prive / Santé	Suppléant	1	Absent
ROUSSEAU Alex	CCI Bordeaux Gironde	Membre associée	Prive / Economie	Titulaire		Absent
GALANDRIN Alexandre	Cabinet G4 Ingénierie	Gérant	Prive / Economie	Suppléant	1	Absent
LAPORTE Nathalie	CMA Gironde	Présidente	Prive / Economie	Titulaire		Absent
BAUD GOUS Béatrice	CMA Gironde	Vice-Présidente et Référente Sud Gironde	Prive / Economie	Suppléant	1	Présent
BIREAUX Nathalie	Centre de formation Beauséjour	Directrice	Prive/ESS	Titulaire		Excusé
BOSREDON Clément	Cap solidaire	Directeur	Prive/ESS	Suppléant	1	Excusé
TROQUART Anne	Recyclerie du Bazadais	Coordinatrice	Prive/ESS	Titulaire		Présent
MANDRET-DEGEILH Antoine	Co-Actions	Consultant	Prive/ESS	Suppléant	1	Excusé
ARDURATS Virginie	CCI Bordeaux Gironde	Assistante de direction	Prive / Réseaux	Titulaire		Absent
FAZEMBAT Elodie	Club d'entreprises du Réolais	Membre	Prive / Réseaux	Suppléant	1	Absent
BIROT Guillaume	Union des Commerçants et Artisans de Cadillac Béausejour	Administrateur trésorier	Prive / Réseaux	Titulaire		Présent
TRISTANT Sophie	Club d'entreprises des Deux Rives	Membre associée	Prive / Réseaux	Suppléant	1	Absent
					Voix délibérative	10
					Dont privé	6
					Double quorum	Non validé

Vérification du double quorum

Membres du GAL présents (titulaires & suppléants)	Binômes avec voix délibérative présents	Double quorum
10/42 dont collège public : 4/18 collège privé : 6/24	10/21 dont collège public : 4/9 collège privé : 6/12	Non validé > 50% voix délibératives Dont privées > 50%

Le double quorum 50% de présence de membres avec voix délibérative, dont au moins 50% du collège privé n'étant pas atteint, une consultation écrite est engagée au vote des membres du GAL.

Participation - Membres du GAL Sud Gironde excusé.e.s : 14/42 (dont 6/18 du collège public et 8/24 du collège privé) ; Membres du GAL Sud Gironde absent.e.s : 17/42 (dont 8/18 du collège public et 9/24 du collège privé) ; Équipe technique et élue : Jason Sénéca-Ferreira, Chargé de mission fonds européens, et Elodie Pollet, Chargée de mission santé et fonds européens – Philippe Corriols, Président du GAL Sud Gironde

2 invités présents : Benoit de Bengy, Conseiller territoires référent secteurs Sud Gironde, Direction de l'Appui aux Entreprises et aux Territoires, Manon Gorvo, chargée de mission Fonds Européens et Territoire, service Fonds Européens et Territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mise en place de la séance

Démarrage de la séance : 18h10 – Fin de la séance : 20h40

Le Président du GAL Sud Gironde, Philippe Corriols, ouvre la séance, énonce les voix délibératives par binôme et présente le déroulé de la séance.

Philippe Corriols réénonce les voix délibératives et rappelle les modalités de vote des projets : 1 projet candidat étudié selon la grille de sélection, un passage de 20 mn par porteur.r.se de projet (10 mn de présentation, 10 mn de question-réponse) puis 10mn de délibération en GAL.

Tout membre du comité avec voix délibérative en conflit d'intérêts avec le.la candidat.e est prié de se signaler en amont, puis de se déporter du vote, en quittant la salle lors des délibérations.

Vote transfert d'enveloppe

Le transfert n'est autorisé qu'entre fiches relevant d'un même type de fonds (FEADER-LEADER ou FEDER). Ce mécanisme permet de réabonder les enveloppes les plus sollicitées, comme la fiche action 3 « attractivité touristique, patrimoniale et culturelle », qui connaît actuellement un **déficit de 67 633 €** en raison d'un nombre de projets votés supérieur aux crédits disponibles. Cette opération de transfert peut être réalisée une fois par an, avec la possibilité d'effectuer plusieurs mouvements d'enveloppes simultanément.

Proposition de mouvement enveloppe FEDER :

- Abonder la fiche action 1 « développer une approche territoriale de la santé » : compte tenu de la forte sollicitation et de l'épuisement quasi total de l'enveloppe actuelle, il est proposé d'y ajouter **40 000 €** afin de garantir le financement des projets à venir.
- Abonder la fiche action 3 « attractivité touristique, patrimoniale et culturelle » : pour compenser la surconsommation constatée, il est proposé de transférer **243 056 €**. Ce financement permettra de soutenir deux projets déjà inscrits :
 - La renaturation du parc des écoles, porté par la commune de Preignac.
 - Destination : Sauternes, place forte du baroque, porté par l'association Les Fils du Tonaire.
- Origine du financement : **83 056 €** seront transférés depuis l'enveloppe de la fiche action 6 « mobilité durable et solidaire » et **200 000 €** depuis la fiche action 9 « ingénierie thématique ».

FA	FONDS	ENVELOPPE	MONTANT RESTANT OPPORTUNITE	Transfert	ENVELOPPE REACTUALISEE
FA 01 Développer une approche territoriale de la santé	FEDER 5.2	450 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	90 000 €
FA 02 Bien vivre en Sud Gironde	FEDER 5.2	370 000,00 €	110 000,00 €		110 000 €
FA 03 Attractivité touristique, patrimoniale et culturelle	FEDER 5.2	500 000,00 €	-67 633,32 €	243 056,00 €	175 423 €
FA 06 Mobilité durable et solidaire	FEDER 5.2	358 056,00 €	181 897,00 €	-83 056,00 €	98 841 €
FA 09 Ingénierie thématique	FEDER 5.2	400 000,00 €	276 873,54 €	-200 000,00 €	76 874 €
FA 10 Coopération transnationale et interterritoriale	FEDER 5.2	115 000,00 €	115 000,00 €		115 000 €

Propositions mouvement enveloppe FEADER :

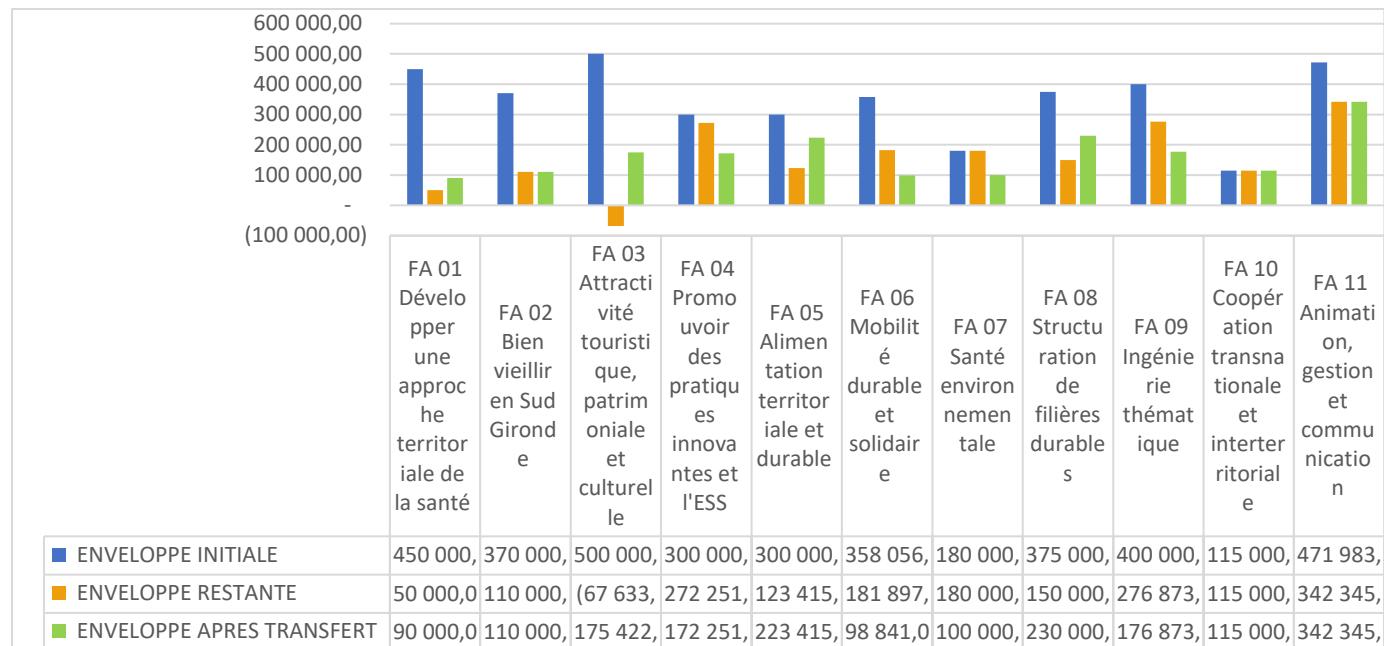
- Renforcement des crédits sur les fiches action 5 « alimentation territoriale et durable » à hauteur de **100 000 €** et la fiche action 8 « structuration de filières durables », à hauteur de **80 000 €**.
- Origine du financement : **100 000 €** seront transférés depuis l'enveloppe de la fiche action 4 « promouvoir des pratiques innovantes de l'ESS » et **80 000 €** depuis la fiche action 7 santé environnementale ».

FA	FONDS	ENVELOPPE	MONTANT RESTANT OPPORTUNITE	Transfert	ENVELOPPE REACTUALISEE
FA 04 Promouvoir des pratiques innovantes et l'ESS	FEADER-LEADER	300 000 €	272 251 €	-100 000 €	172 251 €
FA 05 Alimentation territoriale et durable	FEADER-LEADER	300 000 €	123 415 €	100 000 €	223 415 €
FA 07 Santé environnementale	FEADER-LEADER	180 000 €	180 000 €	-80 000 €	100 000 €
FA 08 Structuration de filières durables	FEADER-LEADER	375 000 €	150 000 €	80 000 €	230 000 €
FA 11 Animation, gestion et communication	FEADER-LEADER	471 983 €	342 346 €		342 346 €

Vote – Philippe Corriols procède au vote des transferts d'enveloppe :

Les transferts sont votés à l'unanimité. La consultation écrite du 30 octobre approuve la proposition de transfert entre enveloppes.

Situation des enveloppes après les transferts :



Motion de soutien au programme LEADER pour la programmation 2028-2034

Philippe Corriols, introduit la motion en rappelant le contexte général et les enjeux actuels liés à la remise en cause potentielle des fonds européens. Il précise que cette motion vise à exprimer une position commune et une vigilance partagée face à ces évolutions.

Francis Dussillois souligne qu'il ne peut qu'adhérer à cette démarche. Selon lui, il est essentiel de faire remonter cette inquiétude auprès des instances européennes afin d'alerter sur les conséquences possibles pour les territoires.

Philippe Corriols, précise que la situation actuelle résulte de négociations complexes entre la Commission européenne, les États membres, le Parlement européen et différents groupes de pression. Lors du dernier comité de suivi à Arcachon, les représentants ont pu échanger avec Isabelle Boudineau, présidente de la délégation française au Comité des Régions, qui a évoqué la possibilité d'une démarche collective regroupant les 54 GAL. Cette action coordonnée permettrait d'affirmer collectivement l'attachement des territoires à l'approche LEADER et à la gestion locale des fonds européens.

Raymond Vaillier insiste sur un argument fort : la proximité avec le terrain. Selon lui, c'est précisément cette connaissance fine des réalités locales qui fait la force du dispositif LEADER et qui justifie la nécessité de maintenir une gouvernance territorialisée.

Jérôme Guille indique qu'il relaiera cette position dans le même esprit auprès de ses interlocuteurs et partenaires institutionnels.

Philippe Corriols ajoute que l'objectif est de diffuser largement la motion, non seulement auprès des instances régionales, mais aussi auprès des parlementaires nationaux et européens, afin de susciter un soutien politique plus large. Il revient également sur la question du mode d'évaluation des projets. Il plaide pour une simplification des procédures et une évolution du modèle actuel, trop centré sur le contrôle des dépenses. L'idée serait d'aller vers une analyse basée sur la performance, avec des indicateurs de résultats définis en amont, permettant d'évaluer plus justement l'impact réel des actions menées sur les territoires.

Francis Dussillols alerte sur le risque d'une perte de fonctionnement démocratique si les fonds européens venaient à être recentralisés ou gérés de manière trop éloignée du terrain.

Philippe Corriols indique que le texte de la motion sera transmis aux membres dans le cadre d'une consultation écrite, afin de recueillir leur validation formelle avant diffusion.

Projet n°28 – Renaturation du parc des écoles



**FA 3 (T3) Projet : 1 266 097 €
Sollicité : 90 000 €**

Document de référence - Fiche projet et support de présentation (annexe)

Présentation par – M Filliatre Thomas, Maire de Preignac.

Caractéristiques – Coût total : 1 266 097 € – Cofinancements : 449 904.36 € (Commune de Preignac) ; 315 177 € (Département) ; 150 000 € (DETER Aménagement urbains) ; 35 000 € (DETER Espaces sportifs) ; 15 000 € (Agence Nationale du Sport) Montant FEDER 5.2. Sollicité : 90 000 € (Fiche action n°3 : attractivité touristique, patrimoniale et culturelle) – Calendrier du projet : Du 16/01/2025 au 31/12/2025.

Présentation du projet - La reconquête de cette friche située en zone rouge du PPRI et en plein centre bourg permettra d'offrir aux preignacais et aux habitants du territoire un îlot de revitalisation urbaine de verdure et de loisir sans artificialisation des sols et favorisera la préservation et la restauration de la biodiversité entre deux trames vertes et bleues identifiées dans le plan local d'urbanisme de la Commune. Au travers de la reconquête de cette friche agricole, l'objectif est aussi et surtout de valoriser le patrimoine naturel et culturel de la Commune. À cet effet, des panneaux d'information et de sensibilisation sur les espèces présentes seront disposés au sein de l'arboretum. Des déambulations naturalistes pourront par exemple être organisées avec des associations locales, comme l'Auringleta. Des animations culturelles ou sportives y seront également organisées avec les associations intercommunales, notamment avec l'utilisation du théâtre de verdure et de la prairie créée. La reconversion de cette friche agricole traditionnellement exposée aux produits phytopharmaceutiques

en espace de rencontres sociales et d'information/préservation de la biodiversité et d'espace de valorisation du patrimoine culturel et naturel local sonne comme une revanche pour ce terrain jouxtant l'école Joséphine Baker de Preignac.

Échanges Q/R – Questions/réponses

- **Raymond Vaillier** : Est-ce que la piste cyclable débouche sur autre chose ?
 - **Réponse** : La piste cyclable débouche, d'un côté, sur le parking du cimetière et de l'autre côté sur une route départementale qui permettent de rejoindre la gare. Un projet complémentaire vise à relier la gare au centre-ville via une voie partagée, afin de favoriser les déplacements à vélo et d'améliorer la continuité des mobilités douces.
- **Francis Dussillois** : Le projet prévoit-il une imperméabilisation des sols ?
 - **Réponse** : Seules les zones de stationnement et de circulation automobile seront imperméabilisées. Les espaces dédiés aux aires de jeux et aux terrains de sport seront réalisés en « Deca Parc », un revêtement drainant similaire à celui utilisé pour les city-stades. Aucune autre imperméabilisation n'est prévue sur le site, afin de préserver la perméabilité naturelle des sols.
- **Xavier Perromat** : La végétalisation du site conserve-t-elle des espèces locales ?
 - **Réponse** : Oui. Après l'achat du terrain en 2016 et l'arrachage de la vigne, des acacias et un frêne se sont naturellement implantés. Ces essences locales ont été conservées, puis le projet a été enrichi avec des espèces complémentaires, telles que le noisetier et le poirier. Les choix végétaux privilégient des espèces locales et résilientes, peu exigeantes en entretien et en arrosage, afin d'éviter l'installation de systèmes d'irrigation (goutte-à-goutte ou arrosage automatique). La commune est accompagnée dans cette démarche pour sélectionner des espèces adaptées au changement climatique.
- **Philippe Corriols** : Vous avez évoqué une dimension culturelle et touristique. Pouvez-vous préciser ?
 - **Réponse** : L'aménagement s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine naturel et culturel. L'idée est de créer un circuit reliant le site de Sanche, un espace naturel sensible communal, situé le long du Ciron et véritable réservoir de biodiversité jusqu'à l'école de Preignac, qui offre un panorama remarquable sur le territoire. Un panneau d'interprétation mettra en valeur les églises de Preignac et de Sainte-Croix-du-Mont. Le parcours incitera les visiteurs à déambuler dans les sentiers arborés et les prairies, avant de rejoindre le cœur historique du bourg et son église. Un partenariat est envisagé avec l'association Auringleta pour concevoir ce cheminement, qui sera connecté à la future requalification du centre-ville, ainsi qu'au GR6, reliant notamment Toulenne et Langon.
- **Philippe Corriols** : Des spectacles sont-ils prévus dans le théâtre de verdure ?
 - **Réponse** : Oui. Le théâtre de verdure accueillera plusieurs événements annuels : deux spectacles dans le cadre des scènes d'été, la fête de la rentrée, les spectacles de fin d'année de l'école, ainsi que la fête de la nature, entre autres. L'objectif est de faire de ce lieu un espace privilégié pour des manifestations à la fois culturelles, patrimoniales et en lien avec la nature.
- **Raymond Vaillier** : Qu'en est-il de l'entretien des arbres présents sur le site ?

- **Réponse** : L'entretien sera assuré par le service technique communal, expérimenté dans ce domaine. Depuis 2015, la commune applique une gestion différenciée sur ses espaces verts (fauche tardive, fauche sélective ou absence de fauche). L'entreprise retenue pour le lot « espaces verts » du marché public assurera également un suivi pendant trois ans, avant un passage de relais au service technique municipal.
- **Francis Dussillois** : Qui fournit les arbres ?
- **Réponse** : Les arbres seront fournis par une entreprise lyonnaise disposant des capacités nécessaires pour livrer les volumes attendus et des sujets déjà bien développés. Bien que la municipalité aurait souhaité travailler avec des pépinières locales (Castets ou Lot-et-Garonne), le choix s'est porté sur cette entreprise pour des raisons logistiques et techniques. Les essences sélectionnées sont résistantes aux aléas climatiques afin d'assurer la pérennité du couvert végétal.
- **Philippe Corriols** : Le site sera-t-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?
- **Réponse** : Oui. L'ensemble du site, y compris les tables de pique-nique, les aires de jeux et même les tables d'échecs, sera accessible aux PMR, conformément aux normes d'accessibilité.

Délibération –

- **Raymond Vaillier** souligne l'intérêt du projet, notamment grâce à la proximité de l'école, qui renforce la valeur éducative et sociale de l'aménagement.
- **Francis Dussillois** note que le coût global du projet est élevé, tout en précisant que les frais d'études ne sont pas inclus dans ce montant.
- **Anne Troquart** s'interroge sur la transition entre une ancienne parcelle viticole, potentiellement traitée aux pesticides, et un futur espace naturel. Qu'en est-il de la dépollution ?
- **Philippe Corriols** s'interroge sur une éventuelle obligation réglementaire de dépollution avant la création d'espaces naturels.
- **Didier Laulan** rapporte que, selon les porteurs de projet, « la nature se régénère d'elle-même ».
- **Jérôme Guillem** précise qu'il ne s'agit pas d'une installation classée, et qu'aucune obligation de dépollution n'est donc imposée.
- **Xavier Perromat** ajoute que le cuivre, principal métal lourd issu de l'agriculture biologique, peut subsister dans les sols, mais que les concentrations diminuent naturellement avec le temps.
- **Philippe Corriols** rappelle que le délai de conversion vers une certification biologique est de trois ans, ce qui peut permettre une régénération naturelle progressive du sol.

Vote – Philippe Corriols procède au vote à l'opportunité du projet n°28 :

Voix délibératives	Abstention pour conflit d'intérêts	Note moyenne	Avis
10	0	24/35	Favorable

Double quorum non validé – ACI vérifié - Avis favorable (total \geq 18 pts), d'ajournement (18 pts > total > 12 pts), défavorable (12 pts \geq total)

La consultation écrite du 30 octobre approuve la note du projet de renaturation du parc des écoles.

Projet n°29 – Destination Sauternes : place forte du baroque



**FA 3 (T2) Projet : 109 000
Sollicité : 50 000 €**

Document de référence - Fiche projet et support de présentation (annexe)

Présentation par – Boyer Julien, vice-président de l'association, Lacroux François-Xavier, directeur du CMAS (Centre de Musiques Anciennes Sauternes)

Caractéristiques – Coût total : 109 000 € – Cofinancements : 39 000 € (Fonds propres) ; 5 000 € (CNM contrat de filières) ; 4 000 € (Département Gironde) ; 6 000 € (CDC Sud-Gironde) ; 5 000 € (Commune Sauternes). Montant FEDER 5.2. Sollicité : 50 000 € (Fiche action n°3 : Attractivité touristique, patrimoniale et culturelle) — Calendrier du projet : Du 01/06/2026 au 31/12/2027.

Présentation du projet - Le Centre de Musiques Anciennes Sauternes cherche à développer son assise sur le territoire Sud-Girondin en lui conférant une action et un rayonnement national principalement par la diffusion de la musique ancienne autour d'événements phares récurrents et d'artistes reconnus, toujours en gardant la spécificité du contexte rural, en mixant les populations et les pratiques. Ce projet n'hésite pas à créer des croisements entre les genres artistiques, à surprendre, à innover et à impliquer non seulement les différents partenaires institutionnels et privés, mais aussi les musiciens amateurs, les bénévoles, les équipes pédagogiques du Centre. Le projet veut faire du CMAS un lieu incontournable de la musique ancienne en France et de Sauternes et son territoire un lieu de valeur patrimoniale, notamment par la musique, renouvelant ainsi les moyens pour l'œnotourisme. Les bénéfices seront en interne (impact sur le territoire) et en externe (valorisation au plan national et international).

Échanges Q/R – Questions/réponses

- **Benoit de Bengy** : Compte tenu du caractère de niche du festival et de son importance, cet événement va sans doute attirer un public extérieur au territoire. Le site Internet et la communication prévoient-ils une mise en relation avec les hébergements et l'offre touristique locale ?
 - **Réponse** : Cette démarche est déjà mise en œuvre. Des formules combinées sont proposées incluant hébergement, restauration et places de concert, à destination du public venant de plus loin. L'organisation favorise également les retombées économiques locales en travaillant avec des traiteurs du territoire et en hébergeant les artistes et équipes techniques sur place. Des partenariats ont été développés avec des hébergeurs de Sauternes et des communes voisines afin d'assurer la capacité d'accueil de l'ensemble des participants et spectateurs.
- **Benoit de Bengy** : Des négociations en amont ont-elles été menées avec des hébergeurs, et si oui, lesquels ?
 - **Réponse** : Les partenariats concernent principalement des chambres d'hôtes situées à Sauternes, mais une diversification progressive des partenaires est engagée afin d'élargir l'offre d'accueil à d'autres établissements du territoire.
- **Benoit de Bengy** : Pour la restauration des équipes et des visiteurs, faites-vous appel à des traiteurs locaux ?
 - **Réponse** : Oui, les traiteurs locaux sont sollicités à chaque édition. Lorsque les effectifs sont restreints, l'équipe s'approvisionne localement et prépare les repas en interne. En revanche, pour les grands événements, tels que la Fête baroque de Versailles, qui mobilisera environ 120 artistes et près de 2 000 spectateurs attendus, le recours à un traiteur local est systématique. Une offre de restauration locale sera proposée au public, complété par une formule plus légère assurée par le Bar'Oc, proposant restauration rapide et dégustation de Sauternes.
- **Guillaume Birot** : Quelles sont les recettes estimées sur l'ensemble du projet ?
 - **Réponse** : Les recettes prévisionnelles sont évaluées entre 15 000 et 20 000 €.
- **Raymond Vaillier** : Vous sollicitez une aide FEDER de 50 000 €, mais s'agit-il d'un projet qui se déroulera en une seule saison ?
 - **Réponse** : Jusqu'à présent, les festivals ont été organisés avec des budgets limités et des fonds propres. L'aide FEDER sollicitée permettra de pérenniser la structure et de renforcer sa notoriété auprès d'autres financeurs publics et privés, notamment via le mécénat. Une commission de mécénat est en place au sein du CMAS, chargée de rechercher des financements auprès de châteaux, compagnies d'assurance et autres acteurs économiques du territoire.

- **Philippe Corriols** : Au-delà des grands événements, quelles sont les activités régulières du CMAS qui seraient soutenues par le FEDER ?
 - **Réponse** : Le CMAS accueille environ une centaine d'élèves à l'année et entretient des liens étroits avec les établissements scolaires de Sauternes. Lors des grands événements, des coopérations pédagogiques sont systématiquement mises en place, notamment avec le lycée de Langon. Par exemple, lors de la Fête baroque 2024, les élèves des sections HGGSP ont participé à un travail préparatoire sur la redécouverte du patrimoine avant d'assister à une journée dédiée aux scolaires.
- **Francis Dussillois** : Combien d'équivalents temps plein permanents travaillent sur le projet ?
 - **Réponse** : Le projet mobilise 6 postes à temps plein.
- **Jérôme Guille** : Il faut souligner l'importance de montrer que la structure est déjà consolidée grâce au soutien des collectivités. Le budget global reste raisonnable au regard de l'ampleur de la manifestation. L'aide demandée vise à jouer un rôle d'effet levier ?
 - **Réponse** : Le CMAS, créé en 2000, a d'abord réuni un ensemble semi-professionnel (Les Chantres de Saint-Hilaire) dédié à la valorisation des répertoires anciens et régionaux. Au fil des années 2000, les activités se sont élargies aux actions pédagogiques (cours, stages, masterclasses), puis à la création d'un orchestre mêlant amateurs et professionnels en 2015. En 2017, la mairie de Sauternes a proposé une convention de mise à disposition d'un bâtiment pour abriter la structure. En 2020, le changement de municipalité a conduit à la restitution du local initial, et la salle Saint-Louis a été prêtée temporairement. Depuis 2021, un nouveau projet immobilier est en cours : installation du CMAS dans une ancienne boulangerie fermée depuis 15 ans, propriété d'un particulier brésilien résidant à New York, qui a financé la restauration à hauteur de 215 000 €. Le redémarrage du CMAS s'est effectué cette année-là avec 80 élèves ; il en compte 109 aujourd'hui, encadré par 16 professeurs dispensant 22 disciplines. La structure collabore étroitement avec la Communauté de communes du Sud Gironde, le Département, la Région et la DRAC, pour faire de ce lieu un pôle d'excellence artistique et culturel. L'orchestre a par ailleurs réalisé plusieurs tournées, notamment en Allemagne et à Reims.
- **Philippe Corriols** : Le projet contribue-t-il à la création d'emploi ?
 - **Réponse** : Oui. Le développement du CMAS et l'organisation du festival permettent la création de postes dans les domaines de la communication et de la production artistique, représentant un total de 8 à 9 emplois équivalents temps plein.

Vote – Philippe Corriols procède au vote à l'opportunité du projet n°29 :

Voix délibératives	Abstention pour conflit d'intérêts	Note moyenne	Avis
10	0	24/35	Favorable

Double quorum non validé – ACI vérifié - Avis favorable (total \geq 18 pts), d'ajournement (18 pts $>$ total $>$ 12 pts), défavorable (12 pts \geq total)

La consultation écrite du 30 octobre approuve la note du projet de Destination : Sauternes place forte du baroque.

M. Jérôme Guille et M. Didier Laulan quittent la séance. En conséquence du départ de M. Laulan, le quorum est révisé et passe de 10 à 9 voix délibératives.

• **Projet n°30 – SSACIETE 2 : sécurité sociale de l'alimentation**



**FA 5 (T2) Projet : 61 167 €
Sollicité : 31 239 €**

Document de référence - Fiche projet et support de présentation (annexe)

Présentation par – David Fimat, coordinateur et animateur, et Fanny Goudier, coprésidente d'Acclimat'aktion au titre de la boussole

Caractéristiques – Coût total : 61 167 € – Cofinancements : 12 500 € (Fonds propres) ; 6 178 € (DREETS – AAP mieux bouger pour tous) ; 7 500 € (Conseil départemental de la Gironde) ; 3 750 € (ADEME). Montant FEADER Sollicité : 31 239 € (Fiche action n°5 : alimentation territoriale et durable) – Calendrier du projet : Du 01/04/2025 au 31/12/2025.

Présentation du projet -

Inspiré de la sécurité Sociale entre 1945 et 1967, depuis avril 2023, une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation : 400 citoyens de Bordeaux, Bègles, Sainte-Foy-la-Grande et le Sud Gironde est mené par le collectif. Au regard des résultats intermédiaires, le projet est de prolonger cette expérimentation en 2025 pour transformer cette innovation sociale en un vrai outil démocratique et pérenne de lutte contre la précarité alimentaire et de transformation du système agricole et alimentaire.

Échanges Q/R – Questions/réponses

- **Manon Gorvo** : La demande porte-t-elle sur la structuration du modèle et le fonctionnement de l'association ?
- **Réponse** : La demande concerne l'ensemble des quatre axes du projet, avec une attention portée à l'ingénierie et aux prestations de services nécessaires à la mise en œuvre du modèle.

- **Philippe Corriols** : La phase expérimentale a-t-elle été conduite sur quatre territoires distincts ? L'objectif est-il de pérenniser ce modèle sur le Sud Gironde, via la création d'une caisse locale ?
 - **Réponse** : Oui, tout à fait. L'expérimentation a été déployée sur quatre territoires pilotes et l'ambition est désormais de pérenniser la démarche sur le Sud Gironde en structurant une caisse locale d'alimentation.
- **Guillaume Birot** : On a parfois le sentiment que ce type de dispositif reproduit un modèle d'assistanat : on donne sans apprendre à devenir autonome. Ne faudrait-il pas plutôt accompagner les personnes vers une autonomie alimentaire ?
 - **Réponse** : Cette remarque correspond à une confusion avec l'aide alimentaire classique, qui ne reflète pas la philosophie du projet. L'objectif du dispositif n'est pas d'apporter une aide ponctuelle, mais bien de favoriser l'autonomie et la souveraineté alimentaire des habitants.
- **Béatrice Baud-Gous** : Le terme de sécurité sociale me semble inapproprié et perturbant.
 - **Réponse** : Le projet repose précisément sur le constat que l'aide alimentaire n'est pas une solution satisfaisante à long terme. L'expérimentation vise à construire une alternative durable, en associant directement les citoyens au processus de décision. Les magasins et producteurs partenaires sont conventionnés par les habitants eux-mêmes, dans le cadre d'une convention citoyenne de l'alimentation menée sur six mois. Cette démarche favorise une appropriation collective du sujet, la déconstruction des idées reçues et une éducation populaire sur les enjeux alimentaires. Les participants deviennent progressivement des référents et transmetteurs de savoirs. Le conventionnement s'effectue produit par produit, selon des critères précis, afin d'encourager l'autonomisation et la responsabilisation des citoyens.
- **Raymond Vaillier** : Qu'en est-il des foyers situés loin de la caisse locale, notamment ceux sans moyen de locomotion ?
 - **Réponse** : L'objectif est, à terme, d'étendre le dispositif à de nouveaux territoires du Sud Gironde, afin de toucher un public plus large. Pour l'heure, environ 50 ménages participent à l'expérimentation.
- **Guillaume Birot** : Quel est l'effet levier réel pour les producteurs locaux ? Ont-ils un bénéfice économique tangible ?
 - **Réponse** : Le modèle est encore en phase de consolidation. Durant l'expérimentation, 70 % du financement provenait de fonds publics, alors qu'aujourd'hui, cette part est redescendue à 40 %, après une période de six mois à 0 %. Les premiers résultats montrent une hausse du chiffre d'affaires des producteurs conventionnés, comprise entre 1 et 20 %, sans réduction de leurs prix de vente. L'objectif à long terme est d'atteindre un équilibre vertueux entre consommation locale et juste rémunération des producteurs.
- **Xavier Perromat** : Sur quels critères repose le cahier des charges relatif à la qualité alimentaire ?
 - **Réponse** : La charte du projet comporte cinq critères essentiels :

1. Un mode de production respectueux de l'environnement
2. Le bien-être et les conditions de travail des salariés
3. L'accessibilité du lieu de vente pour les consommateurs
4. La transparence des pratiques commerciales
5. Une juste rémunération des producteurs

Délibération –

- **Christopher Latapy** indique rencontrer des difficultés à évaluer le projet selon la grille d'analyse habituelle, le dispositif ne concernant actuellement qu'une quarantaine de foyers.
- **Anne Troquart** souligne le manque de recul, mais estime nécessaire de donner une chance à cette expérimentation pour en mesurer les effets réels.
- **Guillaume Birot** interroge sur la nature des bénéficiaires et sur la poursuite de leur autonomisation après la phase expérimentale.
- **Alice Monier** rappelle que 43 % des participants vivent sous le seuil de pauvreté, et 57 % déclarent ne pas pouvoir manger en quantité suffisante. Elle estime que le projet, bien que mal présenté, porte un fort potentiel social. Elle précise que l'État s'est désengagé du dispositif, renvoyant désormais la responsabilité de l'expérimentation aux collectivités locales.
- **Philippe Corriols** considère que, sur le plan de l'utilité sociale et territoriale, le projet de sécurité sociale de l'alimentation est plus évident et structurant que les deux autres projets culturels examinés.
- **Benoît de Bengy** exprime des doutes sur la capacité opérationnelle des porteurs de projet, compte tenu d'une présentation jugée insuffisamment aboutie.
- **Anne Troquart** souligne que ce n'est pas parce qu'un projet est mal présenté qu'il est mal porté. Il est important d'encourager l'innovation sur notre territoire.
- **Philippe Corriols** rappelle que d'autres projets soutenus par le GAL ont également été mal présentés, mais se sont révélés pertinents.
- **Francis Dussillois** demande si des règles de suivi et d'évaluation des projets sont prévues.
 - **Réponse** : Le GAL peut mettre en place des dispositifs de suivi spécifiques.
- **Anne Troquart** insiste sur la double dimension du projet : un pilier financier et un pilier d'éducation populaire, soutenue par le PAT du Sud Gironde.
- **Alice Monier** précise que le PAT est actuellement en suspens, faute de financements de l'État, mais qu'il avait joué un rôle clé dans la structuration des épiceries solidaires et la mise en réseau des producteurs locaux.

- **Philippe Corriols** propose d'ajourner l'examen du dossier jusqu'au prochain comité GAL, afin de permettre aux porteurs de retravailler et compléter leur présentation.
- **Benoît de Bengy** interroge sur une éventuelle tension budgétaire sur la fiche action 5 liées au projet.
- **Réponse** : Non, il reste suffisamment de fonds disponibles.
- **Alice Monier** suggère au contraire de valider le projet dès à présent, tout en organisant une visite de terrain ou une rencontre avec les porteurs afin qu'ils puissent expliquer plus clairement leur démarche.
- **Guillaume Birot** conclut en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un projet à but lucratif, mais bien d'une initiative collective et solidaire.

Vote – Philippe Corriols procède au vote à l'opportunité du projet n°30 :

Voix délibératives	Abstention pour conflit d'intérêts	Note moyenne	Avis
9	0	15/35	Ajournement

Double quorum non validé – ACI vérifié - Avis favorable (total \geq 18 pts), d'ajournement (18 pts > total > 12 pts), défavorable (12 pts \geq total)

La consultation écrite du 30 octobre approuve la note du projet SSACIETE 2 : sécurité sociale de l'alimentation.

Points divers et calendrier prévisionnel

Visite de chantier de rénovation du clocher et de la flèche de la collégiale d'Uzeste le 17 septembre et le 2 octobre.

Ces deux visites ont permis aux membres du GAL de se rendre sur site afin d'apprécier concrètement l'avancée du projet et d'échanger avec les différents acteurs impliqués.

Elles ont constitué une occasion privilégiée de :

- Découvrir in situ l'état d'avancement des travaux et d'observer les caractéristiques techniques propres à cette opération de restauration, alliant respect du patrimoine bâti et exigences contemporaines de mises en valeur
- Rencontrer les parties prenantes du projet, notamment la maîtrise d'ouvrage, les entreprises, les artisans du patrimoine et les représentants des institutions partenaires, tous mobilisés autour de la réussite de cette restauration
- Mieux comprendre les enjeux culturels, historiques et touristiques associés à ce site emblématique du Sud Gironde, véritable témoin de l'identité et du savoir-faire local
- Encourager des échanges constructifs entre les membres du GAL, favorisant ainsi le partage d'expériences et la mise en perspective des différents projets accompagnés sur le territoire.

Programmation – 6-7 octobre 2025 à Bourg-en-Bresse – Congrès national des GAL

Le congrès national des Groupes d'Action Locale (GAL) s'est tenu les 6 et 7 octobre à Bourg-en-Bresse, réunissant l'ensemble des acteurs du réseau LEADER France : représentants institutionnels, élus, techniciens, partenaires territoriaux et acteurs du développement rural.

Cet événement annuel a constitué un temps fort de partage d'expériences et de concertation autour de la mise en œuvre du programme LEADER et de ses perspectives d'avenir.

Au programme de ces deux journées :

- L'Assemblée générale de LEADER France, moment institutionnel majeur consacré à la présentation du bilan d'activités, à la gouvernance du réseau et aux orientations stratégiques à venir
- Une table ronde sur l'avenir du programme LEADER après 2027, réunissant des représentants nationaux et européens afin de débattre des enjeux de la future programmation et du rôle des GAL dans la nouvelle politique de développement rural
- Des ateliers thématiques d'échanges et de formation, favorisant la mutualisation des pratiques et le renforcement des compétences des équipes LEADER autour de plusieurs axes :
 - Lancer son projet de coopération : méthodologie, partenariats et retours d'expériences réussies
 - Anticiper et préparer les contrôles : bonnes pratiques de gestion administrative et financière
 - Animer un comité de programmation : outils et méthodes pour favoriser l'implication des acteurs locaux
 - Préparer l'évaluation de sa stratégie locale de développement : indicateurs, suivi et valorisation des résultats

Le congrès a également offert un espace privilégié d'échanges entre techniciens expérimentés et nouveaux entrants, permettant un transfert de savoir-faire et le renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté LEADER.

Programmation – 7-8 octobre 2025 à Arcachon – Comité de suivi des programmes européens

Le territoire a eu l'honneur d'accueillir, les 7 et 8 octobre, le Comité de Suivi ainsi que le Comité PAC des fonds européens régionaux. Cet événement d'envergure a rassemblé les représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Commission européenne, de l'État, ainsi que de nombreux acteurs territoriaux engagés dans la mise en œuvre des politiques européennes.

L'objectif principal de ces rencontres était de dresser un bilan d'étape de l'utilisation des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine, d'évaluer les impacts concrets des programmes sur le développement régional et d'échanger autour des perspectives budgétaires et stratégiques post-2027.

Ces deux journées d'échanges ont également permis aux participants de découvrir plusieurs projets emblématiques soutenus par les fonds européens, illustrant la diversité et la richesse des interventions sur le territoire :

- Les Sources des Abatilles,
- Le port de pêche
- La Dune du Pilat
- Une exploitation forestière

Ces visites ont favorisé des échanges directs et constructifs entre les représentants européens, les collectivités, les porteurs de projets et les acteurs économiques, confirmant ainsi la pertinence des politiques européennes de cohésion dans l'accompagnement des dynamiques locales.

Calendrier prévisionnel – Prochain comité : le mardi 9 décembre **au siège de la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde**.

Consultation écrite

En raison de l'absence du nombre requis de membres pour valider le quorum lors de la séance, une consultation écrite est proposée aux membres du GAL afin de valider les points soumis au vote lors de cette réunion.

Approbation du compte rendu

Compte-rendu approuvé par le Président du GAL Sud Gironde, Philippe Corriols.

